



Commune de 2905 COURTEDOUX  
WWW.COURTEDOUX.CH

**Publication Officielle**

# Publication communale

## Octobre 2021

### **Production de factures**

Les personnes ayant des factures à présenter au Conseil communal concernant l'exercice comptable 2021 sont invitées à les remettre à la Recette communale **avant le 30 novembre 2021.**

### **Taxe des ordures ménagères 2021 – exonération étudiants**

Lors de l'Assemblée communale du 9 février 2012, le règlement tarifaire de la gestion des déchets a été modifié comme suit:

*sont exonérées de la taxe de base, les personnes en étude qui séjournent hors de la localité durant la semaine, sur présentation d'une attestation de l'institution fréquentée.*

Afin de bénéficier de cette gratuité, les étudiants sont priés de fournir une attestation de l'établissement fréquenté au Secrétariat communal, **jusqu'au vendredi 29 octobre 2021. Passé ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération.**

### **Incorporation SIS HAC**

Les incorporations pour le service du feu se dérouleront sous forme de **porte-ouverte le jeudi 4 novembre à 19h au hangar à Fahy** (halle polyvalente).

Pour rappel, l'obligation de servir existe pour toute personne dès l'année de ses 22 ans jusqu'à l'âge de 50 ans. Cette obligation s'accomplit soit par un service actif ou par le paiement d'une taxe d'exemption.

*Rappel :*

- |                                    |               |
|------------------------------------|---------------|
| - En cas d'incendie                | 118           |
| - M. Etique Romain, fourrier       | 078/704 35 06 |
| - M. Mathieu Chaboudez, commandant | 078/635 90 40 |
- Courriel : [mchaboudez@bluewin.ch](mailto:mchaboudez@bluewin.ch)*



Commune de 2905 COURTEDOUX  
WWW.COURTEDOUX.CH

## Publication Officielle

### Cartons du Coeur

Dès le **15 novembre**, une récolte de nourriture pour les Cartons du Cœur aura lieu dans le magasin du village «Au P'tit Loup». D'avance un grand merci pour votre générosité.

### Permis de construire délivrés dernièrement

- Requérants : **Maillard Franck et Kneuss Maryline**, Rue de l'École 11, 2923 Courtemaîche
- Projet : Création de deux balcons au bâtiment n° 60, Le Boitchelat, parcelle n° 36
- Requérant : **Tennis Club Courtedoux**, Sur la Côte 221
- Projet : Agrandissement du local matériel, parcelle n° 784
- Requérante : **Lenglet Nadia**, En Bois-Juvé 5b
- Projet : Remplacement d'une PAC géothermique par une PAC air-eau, parcelle n° 152

### Sécurité routière

Le Conseil communal envisage de généraliser le régime de circulation à 30km/h à l'ensemble du village.

Dès lors, la population est appelée à donner son avis par écrit, soit par courrier, soit par courriel, au secrétariat communal, à l'adresse [karine.cerf@courtedoux.ch](mailto:karine.cerf@courtedoux.ch) **jusqu'au 31 octobre 2021**.

Les avis seront analysés, puis une séance d'information sera mise sur pied. Ensuite, la procédure adaptée au projet esquissé à l'aide de vos avis sera lancée dans les meilleurs délais.

Le Conseil communal souhaite encore vous avertir que pour débiter ce processus, il est nécessaire de compléter les données connues par une campagne de mesure de vitesse. Celle-ci sera réalisée prochainement dans le village.

A noter encore que les résultats des mesures de vitesse du radar sympathique sont consultables sur le site internet de la commune sous le lien suivant :

<https://courtedoux.ch/administration-autorites/radar-sympathique/>



Commune de 2905 COURTEDOUX  
WWW.COURTEDOUX.CH

## Publication Officielle

### **Élagage des arbres, haies vives et buissons**

Conformément à la Loi sur la construction et l'entretien des routes, aucune branche ou buisson ne doit encombrer le gabarit d'espace libre des routes publiques. Le gabarit d'espace libre délimitant l'espace réservé au trafic, doit déborder au minimum de 50 cm les limites de la chaussée et comporter une hauteur d'au moins 4m50. Les buissons ne doivent pas diminuer la visibilité aux croisements et dans les courbes. Lorsque le propriétaire néglige d'élaguer à temps ses arbres, buissons et cultures, en hauteur et en largeur, ces travaux sont exécutés ou ordonnés à ses frais par l'autorité compétente. Les propriétaires bordiers des routes et chemins publics sont rendus attentifs à ces prescriptions et sont engagés par la présente publication à élaguer leurs arbres, haies vives et buissons, **avant le 1er mars 2022**, faute de quoi la taille se fera par le cantonnier aux frais des propriétaires privés.

### **Déblaiement de la neige sur les places et accès privés**

Les agriculteurs, **Didier Choulat-Gerber et David Maillat**, sont équipés et disponibles pour déneiger les places et accès privés. Le tarif sera fixé par ceux-ci.

### **Cours de tir pour retardataires**

Les cours de tir pour retardataires auront lieu le

**samedi 20 novembre 2021, dès 13h15**

Au stand de tir « En Varmen », à Bure (accès par le village de Mormont)

Doivent se présenter, les personnes astreintes n'ayant pas encore accompli leur tir obligatoire en 2021.

Courtedoux, le 5 octobre 2021/kc

Le Conseil communal

**DIMANCHE 10 OCTOBRE**

STADE DU CREUGENAT



**JOURNÉE SPORTIVE  
AU FC COURTEDOUX**

**LES MATCHS DE LA JOURNÉE**

**JUNIOR E**

**11H**

**FC ALLE (TEAM AJOIE CENTRE) - FRANCHES-MONTAGNE**

**3E LIGUE F**

**14 H 30**

**FC COURTEDOUX – FC VICQUES**

**4E LIGUE H**

**16 H 30**

**FC COURTEDOUX – FC BOÉCOURT**

**RESTAURATION SUR PLACE :  
SPAGHETTI BOLOGNAISE, VOL-AU-VENT, SNACKS**